



**SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE AGRICOLE
PUBLIC**

**Loi de finances rectificative – juin 2021
Annulation de 5 millions d'euros pour l'Enseignement Agricole
S'IL FALLAIT ENCORE VOUS CONVAINCRE D'AGIR LE 29 JUIN !**

Le SNETAP-FSU a découvert avec sidération, dans le projet de loi de finances rectificative pour 2021 adopté par l'Assemblée Nationale et transmis au Sénat le 14 juin, l'annulation des crédits suivants : 2 225 850 euros de l'Enseignement technique agricole et 2 267 883 euros de l'Enseignement supérieur et recherche agricoles.

Alors que depuis de nombreuses années l'Enseignement agricole public subit une baisse continue de ses moyens et du nombre de postes, que le PLF pour 2021 prévoit à nouveau une diminution de 80 ETP (pour mémoire suppression de 60 ETP en 2020 et 50 en 2019), que le nombre d'élèves dans les lycées agricoles publics est en hausse sur les dernières années, qu'en raison de la crise sanitaire la situation financière de très nombreux établissements est inquiétante ... une telle annonce est incompréhensible. Il est également à relever que ramené à la proportion des montants alloués à l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole est une fois de plus touché de façon totalement exorbitante. Alors que le Gouvernement a annoncé, et continue de revendiquer une sanctuarisation des budgets relatifs à l'enseignement scolaire, cela est d'autant plus inexplicable : faut-il en conclure de façon inepte que l'enseignement agricole ne participerait donc pas à la mise en œuvre des enseignements scolaires ?

Le SNETAP-FSU, comme beaucoup d'acteurs de l'Enseignement agricole, estime que **ces baisses successives ne sont plus soutenables** en particulier au regard des enjeux auxquels l'ensemble de la filière agricole doit faire face.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finance de 2021, le rapport de Mme la Sénatrice Delattre de novembre 2020 n'hésitait pas à parler de survie « *la survie de l'enseignement agricole est désormais en jeu* » du fait des politiques budgétaires.

La commission des finances de l'Assemblée Nationale avait d'ailleurs reconnu cette réalité et proposé un amendement en ce sens accordant une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros. De même, l'amendement de Monsieur G.Longuet du Sénat proposait le rétablissement des emplois supprimés dans l'enseignement agricole public comme privé au cours des trois dernières années, pour un total de 15 millions d'euros.

L'annonce d'un risque d'une annulation de crédits de près de 5 millions d'euros est donc inacceptable. D'autant plus inacceptable qu'à cette heure, au Sénat, une mission d'information travaille sur la situation de l'Enseignement Agricole et qu'elle n'a pas encore rendu ses conclusions. Cette baisse de crédits, si elle venait à se concrétiser, apparaîtrait comme un mépris du travail en cours si cette Commission devait conclure à une nécessaire revalorisation des moyens pour l'EAP.

Pour le SNETAP-FSU, au regard du contexte, c'est assurément d'un collectif budgétaire et d'un plan d'urgence pour l'École dont il devrait être question et non de suppressions de crédits au détriment des jeunes qui nous sont confiés et qui ont à nouveau pâti d'une nouvelle année scolaire sous pandémie particulièrement déstabilisante et préjudiciable.

